

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
 Secrétaire : D. Serres, 4 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Confection du Billet : Didier Serres
 Expédition du Billet : Marthe Viala

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.free.fr

Lo pari

ou l'art d'empêcher le renard de venir manger vos poules (suite)

Emile Farenc nous a raconté, le mois dernier, la séance de pari à laquelle il a assisté. Il nous donne ci-dessous plusieurs variantes de cette pratique, issues de témoignages qu'il a recueillis.

J'ai continué mes recherches. Étant, en quelque sorte, « initié » j'ai vu les langues se délier. J'ai d'abord trouvé des variantes au pari auquel je venais d'assister et ensuite j'en ai découvert d'autres techniques. En fait, c'est le pari auquel j'avais assisté qui était une variante. Les personnes les plus âgées n'en avaient jamais entendu parler. Celui qu'elles ont connu n'utilisait pas de piquets : le petit rouleau de papier était tout simplement glissé dans un trou creusé dans l'arbre à l'aide d'un vilebrequin et d'une mèche. Bien entendu, il était interdit de couper l'arbre sous peine de « couper le pari ».

J'ai alors compris les paroles de ma mère : « ton père a coupé un arbre qu'il ne fallait pas ».

J'ai aussi trouvé des variantes dans les interdits, certains disparaissant, comme les œufs ramenés à la ferme, d'autres apparaissant, comme le fait de donner des œufs : il ne fallait pas les donner, mais les vendre ou les échanger contre quelques pièces de monnaie, si petites soient-elles.

Voici un pari différent. Le témoignage a été recueilli près d'Anglès le 7 avril 2005 :

« Je fais le pari depuis longtemps. C'est mon père qui m'a passé le secret, comme l'on dit. En fait, il n'y a aucun secret. Tout simplement je m'en remets à Dieu. Je suis croyant et je lui demande d'intervenir. Mais uniquement pour faire le bien, pour protéger les plus faibles. Je protège les poules des attaques des renards ou les lièvres des chasseurs lorsque j'arrête les chiens.

Pour faire le pari, je commence par délimiter un espace dans lequel les poules ont l'habitude de se trouver. Je délimate par des arbres. Je passe alors à chaque arbre et je place sur chacun une petite bouteille contenant de l'eau bénite. Je la mets assez haut de façon à ce que les promeneurs ne puissent pas l'enlever. Pour cela je me fais accompagner par le propriétaire muni d'une échelle. Comme je ne suis pas tout jeune, je le laisse monter à l'arbre pour fixer solidement la petite bouteille avec un lien imputrescible.

La bouteille importe peu ; ce n'est pas la quantité qui compte. J'ai récemment fait un pari pour un vétérinaire et nous nous sommes servis de flacons servant pour les prélèvements sanguins. Sauf empêchement c'est le propriétaire des poules qui doit se procurer l'eau bénite.

Il est impératif que depuis l'un des flacons on puisse voir les deux plus proches à droite et à gauche. Ce qui m'oblige, si le terrain est accidenté ou boisé, de prendre bien plus de quatre arbres. Il n'y a au-

cune règle à respecter, aucun interdit ; la seule chose que les gens doivent faire pour que le pari dure très longtemps, c'est de rester « honnêtes ».

*Vous m'excuserez, mais je ne peux pas vous donner les textes des prières que je récite lors de la mise en place du **pari**. Ma façon de faire doit être efficace puisque les gens continuent à me solliciter. »*

Un témoignage qui vient corroborer le précédent :

« Ainsi, ma mère devint dépositaire de ce pouvoir que le prêtre de Cabannes, interrogé, assimilait plus à un don de Dieu qu'à un sortilège. » (Cahier du CRP Rieumontagné)

Voici maintenant le contenu d'une lettre qui m'a été envoyée par une adhérente de la Société Culturelle du Pays Castrais qui avait assisté à la conférence que j'avais donnée sur ce sujet :

*« Je vous envoie le **pari** qui avait été donné à mon père et qu'il avait utilisé dans les années 1985-90 alors que l'arbre qui en contenait déjà un avait été abattu et qu'ensuite un renard s'était attaqué à ses poules. Après cela il n'y avait plus eu de problème et mon père disait qu'il voyait parfois des traces de pattes de renard dans la neige, mais jamais à l'intérieur du périmètre protégé.*

*Voici le **pari** : un vendredi matin, avant le lever du soleil, prendre un flacon d'eau bénite, un chapelet à la main et faire ce qui suit. Commencer à un angle du terrain ou de la maison que l'on veut protéger. Dire « Mon Dieu, protégez-nous » puis réciter un Notre Père et un Je vous salue, Marie. Répéter tout cela à chaque angle, sans exception. C'est terminé. Suspendre le flacon à un arbre fruitier le plus proche de la surface protégée ; on peut aussi le mettre dans trou à l'intérieur du tronc. »*

Comment l'église voyait-elle ces pratiques ? Si elle s'en accommodait lorsqu'il s'agissait d'un *pari* avec eau bénite il semble que ce ne soit pas le cas pour les autres *paris*. Une dame, catholique pratiquante, honnête fermière de son état, à qui j'ai posé la question suivante : « Monsieur le curé, qu'en pensait-il de tout cela ? », m'a répondu en colère : « Monsieur le curé ! Mais il n'a rien à y voir, qu'il s'occupe de ses affaires ! Nous, nous avons les nôtres. »

En général chaque fermier faisait faire son *pari*. J'ai trouvé un cas où plusieurs familles se sont regroupées. Au hameau de Gatamel, sur la commune de Vabre, l'un des derniers habitants m'a raconté :

*« Lorsque j'étais jeune, toutes les familles du hameau avaient décidé de se regrouper pour faire un **pari** commun. C'était dans les années trente. Je devais avoir une douzaine d'années, mais si je m'en souviens si bien c'est que l'homme qui devait faire le **pari** avait exigé qu'on lui fournisse des testicules de renard. Ce qui n'avait pas été facile. Le **pari** a été fait et je n'ai pas le souvenir qu'un renard ait croqué une poule de notre hameau. »*

Le *pari* pouvait être fait par la propriétaire des poules. Voici le témoignage, donné le 13 mai 2001, d'une dame du hameau des Planquettes sur la commune de Castelnau-de-Brassac :

*« Tous les ans, je fais le **pari** et jusqu'à présent jamais le renard ne m'a mangé une seule poule. Cette année, je l'ai fait la semaine dernière. Je n'aime pas beaucoup cela, mais il faut. Avant c'était ma mère qui le faisait puis, trop vieille, elle m'a passé le secret. Le plus dur c'est qu'il faut sortir dehors la nuit.*

Voilà ce que j'ai fait. Je me suis levée alors qu'il faisait encore nuit. Je me suis habillée, j'ai placé un œuf, enveloppé de papier pour ne pas le casser, dans la poche droite de mon tablier. J'ai pris une tranche de jambon et une tranche de pain. J'ai enveloppé le tout dans du papier que j'ai gardé dans ma main gauche. J'ai attendu que le ciel commence à blanchir et je suis sortie. Je me suis dirigée vers un arbre qui me sert de repère et, de là, j'ai fait un grand cercle autour du poulailler. Comme je le fais depuis plusieurs années, je connais le chemin, car je ne dois pas me servir d'un éclairage et personne ne doit me voir.

Tout en marchant lentement et à grands pas, j'ai récité : guèine, demoro aquí (renard, reste là) et en même temps de ma main droite je montre l'extérieur du cercle. Puis j'enchaîne par : galinas, aucas, guits, demoras aquí (poules, oies, canards, restez là), tout en désignant de ma main droite l'intérieur du cercle. Il ne faut surtout pas se tromper : dire au renard de rentrer ou aux poules de sortir. C'est pour cela qu'il faut aller tout doucement.

Revenue à mon point de départ je rentre à la maison, je fais cuire l'œuf et la tranche de jambon et je mange le tout. C'est fini pour une année de plus. »

----- ACTIVITÉS DU MOIS -----

CONFÉRENCES

Lundi 2 avril 2012 à 17 h 30 - Maison des associations

Michel Lucien

Les pigeonniers du Tarn

Qu'ils soient de type pied de mulet ou toulousain, cylindrique, carré ou octogonal, les pigeonniers du Tarn sont de magnifiques trésors. Auteur d'un récent ouvrage sur le sujet, Michel Lucien évoquera grâce à un diaporama ce patrimoine fragile parfois méconnu, trop souvent oublié.

Mardi 10 avril 2012 à 17 h 30 - Bibliothèque municipale

Eliane Itti

1685 : deux Nouveaux Convertis castrais, les érudits Anne et André Dacier

En septembre 1685, le Castrais André Dacier (1651-1722) et son épouse Anne Dacier-Le Fèvre (1645-1720), hellénistes et latinistes réputés, sont à Castres depuis peu. Ils y abjurent le protestantisme au cours d'une de ces conversions collectives qui se multiplient en Languedoc depuis l'été et dont ils s'attribuent même le mérite. Mais comment vivent-ils leur nouvelle religion ? Peut-on mesurer les effets de leur conversion sur leur carrière, leurs œuvres et leurs relations (tant avec d'autres Nouveaux Convertis qu'avec les exilés du Refuge et les catholiques) ?

FORMATIONS

Lundi 16 Avril 2012 à 17 h 30 - Maison des associations : Atelier de paléographie (F. Laval)

Jeudi 19 Avril 2012 à 17 h 30 - Maison des associations : Cours de latin (D. Pacaud)

VISITE DU MOIS

Massaguel et Verdalle

Au mois d'avril, nous visiterons le château de Massaguel, ancien logis fortifié du XVe siècle remanié au début du XVIIe. Nous nous intéresserons principalement au plan d'ensemble développé à l'origine, encore bien perceptible, à la modernisation du château après les guerres de religion, avec l'aménagement d'une galerie ouverte, aux aménagements ultérieurs, réalisés ou envisagés.

Au retour, nous nous arrêterons à l'église Saint-Jean-Baptiste de Verdalle, construite vers 1500, dont nous admirerons la riche ornementation (chapiteaux et culots sculptés, voûtes d'ogives à liernes et tiercerons...).

Rendez-vous le **samedi 21 avril 2012 à 14 heures précises** devant la salle Gérard-Philippe ou à **14 h 30 à Massaguel** (entrée du village, près du parc du château). Possibilité de covoiturage.

Pour une meilleure organisation de la visite, il est impératif de s'inscrire avant le 17 avril auprès de A. Balssa (tel 05 63 35 31 50).